

N° DEL/2026-029



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 9 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 3 mars 2026

PRESENTS (34)

Délégués titulaires (34) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : /.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, Mme FORYS Claire, M. GONCALVES Jean-François, M. ROSSIGNOL Philippe.

Pouvoirs (4) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
Mme FORYS Claire a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. ROSSIGNOL Philippe a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

Objet : Mission d'animation du technicien rivières et programme de travaux 2026 (PPG Doustre et Luzège)

Dans le cadre des missions assurées par le technicien rivières, M. le Président expose les modalités des aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne pouvant aller jusqu'à 70% du coût des missions d'animation et de suivi des cours d'eau assurées par le technicien rivières et 50% pour la réalisation des travaux dans le

cadre des Programmes Pluriannuels de Gestion Doustre et Luzège. Ces missions sont évaluées à 80% du temps de travail du technicien rivières en poste, les 20% restants étant affectés à la gestion des chemins de randonnées et au suivi informatique.

M. le Président propose au Conseil Communautaire de solliciter le bénéfice de ces dispositions.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Sollicite** les aides de l'Agence de l'Eau Adour Garonne aux taux les plus élevés pour les missions de suivi et gestion des milieux aquatiques assurées par le technicien rivières et les travaux 2026 dans le cadre des Programmes Pluriannuels de Gestion du Doustre et de la Luzège.
- **Sollicite** les aides de la Région Nouvelle Aquitaine au taux de 10% pour les travaux 2026 dans le cadre des Programmes Pluriannuels de Gestion du Doustre et de la Luzège.
- **Autorise** M. le Président à signer tous documents afférents à l'opération.

POUR : 38

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 mars 2026**

Le Président,



Charles FERRÉ

